



☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
🐦 <http://twitter.com/TdfUNSA>

N.A.O.

Un temps pour signer

Le 21/12/2022

Lors de l'ultime séance de la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires (hors rémunérations indirectes : primes, bonus, etc.), la direction nous a proposé **les mesures d'augmentations suivantes** :

Tranche de salaire brut de base	Augmentation collective		Augmentation Individuelle (EAD)		Augmentation particulières	Total
	en %	En € en moyenne brut par an	en %	En € en moyenne brut par an	en %	En %
< 35k€	3.00%	978 €	2.50%	815 €	0.50%	6.00%
entre 35 et 45 k€	2.25%	932 €	3.00%	1 243 €	0.50%	5.75%
Entre 45 et 60 k€	1.75%	920 €	3.00%	1 578 €	0.50%	5.25%
> 60 k€	1.00%	729 €	3.00%	2 186 €	0.50%	4.50%

Attention : les chiffres en Euros indiqués sont basés sur les salaires de base moyens par tranche. Les valeurs réelles d'augmentation dépendront du niveau de salaire de chaque salarié, et du résultat de son EAD pour la partie individuelle.

En mesures annexes, la direction a pris en compte certaines demandes de l'UNSA :

- Frais de mission : augmentation du décoller en Ile de France de 123 à 145€
- Amélioration de l'abondement sur le PERECO (jusqu'à 450€ pour 500€ versés quel que soit l'âge)

Ces dernières propositions salariales ne correspondent pas tout à fait aux demandes de l'UNSA mais s'en approche. En effet, pour rappel, nous avons demandé, à la suite de la consultation des salariés :

- Au regard du niveau d'inflation (6.2% en novembre 2022), une enveloppe annuelle d'augmentation salariale significative **de l'ordre de 6%**, toutes mesures confondues
- **Refus d'une augmentation générale différenciée.** En effet, il nous semblait équitable que CHAQUE SALARIE perçoive le même pourcentage quel que soit sa catégorie professionnelle, cadre ou non cadre, au regard des efforts fournis par TOUS au cours de cette année 2022.

Les propositions de la direction décrites dans le tableau correspondent à **un niveau global d'augmentation de 5.35%**. Pour mémoire, nous étions partis sur une enveloppe de 4.2% à la première réunion. La direction a notamment revu sa copie pour privilégier les tranches de salaire les plus basses.

Malgré le fait que nos attentes ne soient pas atteintes, malgré un contexte difficile d'inflation galopante qui n'est pas de la responsabilité de TDF, et compte tenu des mesures obtenues pour les plus bas salaires, l'UNSA reconnaît que les propositions de la direction, en deçà de l'inflation, sont malgré tout **d'un bon niveau pour une majorité des salariés**, au regard de ce que nous pouvons voir négocié dans les autres entreprises.

Par ailleurs en l'absence de signature de cet accord, la direction appliquera sa première proposition, à savoir une enveloppe d'augmentation globale pour les salaires de 4.2% seulement.

Pour ces raisons, l'UNSA a reçu mandat d'une majorité de ses adhérents et sympathisants pour **signer cet accord**.

Cependant, au regard de l'évolution de l'inflation, l'UNSA se réserve le droit de redemander une négociation exceptionnelle sur le pouvoir d'achat en 2023.

